

Délibération 2025 BS 03 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES (N°6981) – MAISON DE LA BIODIVERSITE – DOMAINE DE LA THOMASSINE – MANOSQUE

L'an deux mille vingt-cinq 29 avril à 11h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis à la Maison du Livre et de la Lecture de Bonnieux sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 19 votants :
- 12 membres présents ;
- 7 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI (délégue titulaire du Conseil Départemental 84) ; Valérie BARDISA (délégue titulaire de Pertuis) ; Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'Apt) ; Delphine CRESP (délégue titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de Saint-Martin-de-Castillon) ; Viviane DARGER (délégue titulaire de Viens) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire du Conseil Départemental 84)

Messieurs Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'Auribeau) ; François DUPOUX (délégue titulaire de Saignon) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de La Bastidonne) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire Conseil Régional) ; Christian CHIAPELLA (délégue titulaire CCPFML)

Avait donné pouvoir :

Madame

Véronique MILESI (délégue titulaire de Lagnes) à Jacques DECUIGNIERE
Béatrice TERRASSON (délégue titulaire de Saint-Michel-l'Observatoire) à Christian CHIAPELLA
Elisabeth AMOROS (délégue titulaire du Conseil départemental 84) à Dominique SANTONI

Monsieur

Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de Cavaillon) à Charlotte CARBONNEL
Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de Cabrières d'Aigues) à Jean AILLAUD
Michel BESTAGNO (délégue titulaire de La Bastide-des-Jourdans) à Noëlle TRINQUIER
Jean-Pierre GERAULT (délégue titulaire d'Oppède) à Delphine CRESP

Etaient excusés

Mesdames

Valérie PEISSON (délégue titulaire de Manosque) ; Karine MASSE (délégue titulaire de Lurs)

Messieurs

Kévin ROLANDO (délégue titulaire de Pierrerue)

Etaient absents

Madame

Solange PONCHON (déléguée titulaire Conseil Régional)

Marion MAGNAN (déléguée titulaire Conseil Départemental 04)

Monsieur

Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Lionel MORARD (délégué titulaire de Buoux) ; Jean-Luc MIOLA (délégué titulaire de Corbières) ; Thierry RICHARME (délégué titulaire de Dauphin) ; Patrick MERLE (délégué titulaire de Ménerbes) ; Bernard BRIFFAULT (délégué titulaire de Pierrevet) ; Georges FAUCOUNEAU (délégué titulaire de Sainte-Tulle) ; Christophe MADROLLE (délégué titulaire Conseil Régional) ; Gilles MEGIS (délégué titulaire de Durance Luberon Verdon Agglomération).

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux montants de l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;

Vu le décret du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du Bureau du Comité syndical du 5 juin 2007 décidant du principe d'autoriser la création d'une régie de recettes à la Maison de la Biodiversité du Domaine de la Ferme de La Thomassine à Manosque – 04100 - (*Domaine géré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon par mise à disposition gratuite de la Commune de Manosque*) ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2008 portant constitution d'une Régie de recettes ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2011 portant complément de produits d'encaissement à la constitution de la régie de recettes de la maison de la Biodiversité – domaine de la Thomassine à Manosque ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire du Service de Gestion comptable de Pertuis ;

Considérant qu'il faut modifier la régie pour rajouter d'autres produits et d'autres encaissements,

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications de la Régie de recettes n°6981 intitulée « Maison de la biodiversité – domaine de la Thomassine – Manosque » suivantes :

Article 1^{er} : A effet du 1^{er} juillet 2007, Il est institué une Régie de Recettes auprès du service intitulé « Maison de la Biodiversité - Domaine de la Thomassine » à Manosque.

Article 2 : Cette régie de recettes est installée dans les locaux d'accueil de La Bastide de la Maison de la Biodiversité citée à l'article 1.

Article 3 : La Régie fonctionne pendant la période d'ouverture au public du Domaine.

Article 4 : La Régie encaisse les produits suivants, sur la base de tarifs fixés par délibération :

1°/ Droits d'entrées

2°/ Produits agricoles du domaine :

Légumes et fruits au kilogramme
Jus de fruits au litre
Huile au litre
Confitures en pot
Fruits séchés
Miel

3°/ Livres, cartes, affiches, dépliants, et/ou toutes publications du Parc,

identiques à celles vendues au titre de la régie de l'accueil au siège de la Maison du Parc à Apt, dont la liste est ci-après :

Ouvrages :

Ocres, Faune, Flore et Bories
Le Luberon des insectes
Habitat et patrimoine rural
Guide Octavius
« Trous de mémoire » (troglodytes)
Les réserves de biosphères et cahiers de la Réserve
Les cueillettes de confiance
Guide historique Vaudois
Courrier scientifique du Parc
Les secteurs de valeur biologique majeure
BT Ocres du Luberon
Le Luberon des origines
Almanach du développement durable
Petit album découverte de Manosque
Buoux de René Bruni
Des médecines douces pour vos fruitiers
Le petit traité Rustica des soins bio aux arbres fruitiers
La taille douce des arbres fruitiers
Le pistachier
Les fondamentaux de la taille raisonnée des arbustes
L'ABC de la taille
Zéro Déchet on s'y met?
Nichoirs naturels
Encyclopédie visuelle du potager et du verger
Presque pas d'eau au potager
Installer une haie vivante dans mon jardin
Insectes pollinisateurs et plantes mellifères
Adapter mon potager au changement climatique
Taillez tous les arbres fruitiers espèces par espèces
Un jardin pour les abeilles
Le grand livre de la permaculture
Tout sur la multiplication des plantes
Tout sur la taille
Jardiner sans se planter
Terrasses et petits jardins à vivre
Les potagers surélevés
Manuel pratique du petit jardin

J'explore la France et ses merveilles
Guide de survie joyeuse
Créer un massif de fleurs, débiter simplement
Nichoirs et mangeoires pour jardins et balcons
Guide d'initiation à la botanique
Je bricole en recyclant au jardin
Un jardin pour les abeilles
Insectes, pollinisateurs et plantes mellifères
Créer ses massifs
Flore du Luberon oriental
La taille des arbres fruitiers mode d'emploi
Arbres fruitiers
Plantes aromatiques, comment les choisir et les cultiver facilement
Que planter à l'ombre
Plantes vivaces, comment les choisir et les utiliser
Soigner les plantes des jardins
Les nouvelles plantes d'ombre pour le jardin
Balcons gourmands ultrasimples
Clématites, bien les utiliser au jardin
Un vrai jardin à ma fenêtre
Tomates, les variétés qui ont du goût et comment les cultiver
Plantes tropicales comestibles
Je m'amuse avec les insectes
Plantes dépolluantes pour la maison
Les plantes et le feu
Cultiver en pot
La permaculture dans un petit jardin
Installer un premier rucher
Green addiction
Quelle haie pour mon jardin
Les plantes et l'effroi
Soigner les fruitiers
Le pommier
Les fondamentaux de la taille raisonnée des arbustes
A tire d'ailes, initiation à l'étude des insectes dans le Luberon
Oliviers et figuiers
Un jardin pour les abeilles
Les ciseaux du jardinier
Soigner les légumes
Les plantes des femmes
Jardiner sur mon balcon
Jardin et médiation des savoirs en botanique
La taille douce des arbres fruitiers
Des médecines pour vos arbres fruitiers
Soins bio des arbres fruitiers
Pommes, poires et coings
Le pistachier
Les papillons du jardin
La pratique de la taille raisonnée des arbustes

Paroles de paysans

Les oiseaux

Cueillettes sauvages en Provence & Méditerranée

Nichoirs, abris, mangeoires

Parcs naturels régionaux

De la Durance aux monts de Vaucluse, le Parc naturel régional du Luberon

Les fruits confits

Diagnostic et soins des plantes au jardin

Jardin gourmand bio

La cuisine de Provence

Je mange local en Luberon

Les papillons

Mémo les vieux remèdes naturels

22 fleurs remèdes

Se soigner par les huiles essentielles

Le végétal & votre maison, les plantes couvre-sol

Le végétal & votre maison, arbres et arbustes

Cuisiner les fleurs du jardin

Bienfaits des tisanes en 120 recettes maison

A la recherche de nos arbres perdus en Provence

Créer un jardin sans arrosage

Savoureuses histoires des plantes en Haute provence

La cuisine des herbes sauvages

La chimie verte à petits pas

Les abris de jardin de Martin

Les balcons de Manosque

Regards et paroles d'habitants sur le Calavon Coulon

L'autre patrimoine de Manosque

Trous de mémoire

Moissons des savoirs

Orchidées sauvages du Luberon

Atlas des oiseaux nicheurs de PACA

Le Luberon : carnet des parcs naturels régionaux

Je joue avec la provence

Carnet d'un naturaliste amateur en Luberon

L'écologie à très petits pas

L'architecture en Luberon

Les bories

Le Luberon des insectes

Cadrans solaires du Luberon

Faune du Luberon

Luberon images et signes : ocre

Le Luberon : encyclopédie d'une montagne provençale

Cartes et guides :

Carte touristique et du patrimoine

Luberon, randonnée à vélo

Que faire dans Le Parc naturel régional du Luberon ?

Carto-guide grand air randonnée et patrimoine

Le PNRL à pied

Balades natures dans le Parc du Luberon
Balades en Luberon (circuits pédestres communaux de villages)
Guide et carte découverte géologique du Luberon
Guide VTT Provence Nord
Topo-guide escalade Buoux
Topo guide randonnées FFRP GR 905
Topo VTT Taillefer
Carte Top 25 IGN
Livret guide musée paléontologie Maison du parc
Carte découverte régionale touristique
Carte de découverte des Parcs de France : le Luberon
Carte de randonnée Manosque-Forcalquier
Guide Gallimard Luberon

Autres :

Posters de la faune sauvage en photos - papier glacé
(*Oiseaux et rapaces, fossiles, chauves-souris, insectes*)
Cartes postales collection A Nouilhat)
Sacs marchés paysans
Sacs en coton « Parc naturel régional du Luberon »
T-shirt itinéraires cyclotouristiques
Le vieil arbre et ses habitants (jeu)
Découverte ruches et abeilles (jeu de 7 familles)

4 / Formations et stages

Stages et formations à la journée ou à la demi-journée

5 / Location des espaces et matériel

Location de la salle pédagogique
Location du pavillon de dégustation
Location des espaces muséographiques
Location de matériel

6 / Prestations

De conseil : pour les professionnels, particuliers, associations...
De formation

7 / Plants d'arbres

Scion d'un an
Scion de 2 ans
Boutures en pot
Porte-greffe
Greffons

8 / Petit matériel et décoration en lien avec le jardin et la biodiversité

Bougies en cire d'abeille
Nichoirs
Mangeoires
Objets en vannerie
Encres et teintures végétales
Objets sculptés

9 / Dons

10 / Remboursement de frais par autres redevables

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 précédent sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire
- chèque bancaire
- virement
- carte bancaire

1°/ Droits d'entrée :

au comptant, contre remise de tickets numérotés.

2°/ Produits agricoles du domaine

au comptant, contre remise de biens.

3°/ Publications :

au comptant, contre remise de biens.

4 / Stages et formations :

au comptant, contre réalisation du service.

5 / Location d'espace et de matériel :

au comptant, contre remise de biens et services

6 / Prestations :

au comptant, contre réalisation du service.

7 / Plants d'arbres :

au comptant, contre remise de biens

8 / Petit matériel et décoration :

au comptant, contre remise de biens

9 / Dons :

au comptant, contre remise de justificatif de règlement

10 / Remboursement de frais par autres redevables :

au comptant, contre remise de justificatif de règlement

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès du Service de Gestion Comptable de Pertuis.

Article 7 : L'intervention de mandataires – suppléants (2) du régisseur titulaire a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

Article 8 : Le montant que le Régisseur est autorisé à conserver est fixé à un maximum de 1200 €.

Article 9 : Le Régisseur est tenu de verser à la Trésorerie d'Apt le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus et au minimum une fois par mois.

Article 10 : Le Régisseur verse au SGC de Pertuis la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 11 : Le Régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 14 : La Présidente du Parc naturel Régional du Luberon et le comptable public assignataire du centre de Gestion Comptable de Pertuis sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

- **D'ADRESSER AMPLIATION** de la régie n°6981 modifiée à madame le comptable du Trésor et aux régisseurs titulaire et suppléant
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

